



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 6 septembre 2016 à 19 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA16 13 0247**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA16 13 0248**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA16 13 0249**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2016 À 19 H.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016 à 19 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

**CA16 13 0250**

---

**MOTION DE SYMPATHIE ET DE SOLIDARITÉ ENVERS LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE À LA SUITE DU SÉISME DU 24 AOÛT 2016 EN ITALIE CENTRALE.**

ATTENDU QU'un séisme d'une magnitude de 6.0 a secoué, le 24 août 2016, des régions de l'Italie centrale, dont plus particulièrement la haute vallée du Tronto, aux confins du Latium, de l'Ombrie et des Marches;

ATTENDU QUE ce séisme a causé des dégâts considérables à Amatrice et à Accumoli, dans le Latium, et à Arquata del Tronto, dans les Marches;

ATTENDU QUE ce séisme, selon le dernier bilan disponible, a entraîné près de 300 personnes dans la mort, et blessé plus de 400 autres personnes;

ATTENDU QUE ce séisme a créé la désolation et semé la consternation, non seulement en Italie, mais également dans le monde entier, dont ici à Montréal et dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

ATTENDU QUE de très nombreux citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard sont d'origine italienne et que certains d'entre eux ont toujours des parents, des amis ou des connaissances dans les régions affectées par ce séisme;

ATTENDU QUE la communauté italienne de Montréal s'est mobilisée, sous l'appellation de SOS Italia, pour venir en aide aux sinistrés de l'Italie à la suite de cette catastrophe;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, dont l'arrondissement de Saint-Léonard fait partie, a déjà versé un montant de 60 000 \$ à la Croix-Rouge pour soutenir l'Italie dans ce désastre.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri et Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard témoigne de sa sympathie et de sa solidarité à la communauté italienne, qui est affligée par le terrible séisme qui a secoué des régions de l'Italie centrale le 24 août 2016, et encourage tous les citoyens de l'arrondissement à souscrire généreusement aux levées de fonds qui sont organisées pour venir en aide aux sinistrés de l'Italie à la suite de cette catastrophe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1164013011

Le 6 septembre 2016

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

À 19 h 5 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Huit (8) citoyens font des interventions. À 20 h 14, la période de questions est terminée.

### CA16 13 0251

**DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL - VOLET MISE AUX NORMES, POUR LE PROJET « PISCINE ET PAVILLON DES BAIGNEURS PIE-XII, PHASE 2 », ADHÉRER AUX OBJECTIFS DE CE PROGRAMME ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2016-2018.**

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013 - 2025;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, pour le projet « piscine et pavillon des baigneurs Pie-XII, phase 2 », et de s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1161602024

### CA16 13 0252

**AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE DE PLANIFICATION EN URBANISME - CONTRAT NUMÉRO SP-118.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1164871032 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :



- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;

et ce, pour les services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme, contrat numéro SP-118.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1164871032

#### **CA16 13 0253**

---

**AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 300-181 - SOLLERTIA INC. - 301 310,61 \$ PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie SOLLERTIA INC., pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, contrat numéro 300-181, pour l'année 2017, au montant total de 301 310,61 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1160391004

#### **CA16 13 0254**

---

**AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2015 - CONTRAT NUMÉRO SP-82 - LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP. - 26 548,02 \$.**

ATTENDU QUE des activités additionnelles non prévues ont été réalisées.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 26 548,02 \$ à la compagnie LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP. pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2015, contrat numéro SP - 82.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1165910002

**CA16 13 0255**

---

**OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2016 - PHASE III -  
CONTRAT NUMÉRO 102-152 - GROUPE TNT INC. - 431 748,37 \$.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE TNT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2016 - Phase III, contrat numéro 102-152, au montant total de 431 748,37 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1165910008

**CA16 13 0256**

---

**OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI -  
CONTRAT NUMÉRO 201-155 - LE GROUPE NEPVEU INC. - 269 929,69 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie LE GROUPE NEPVEU INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du parc Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro 201-155, au montant total de 269 929,69 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1163693011



**CA16 13 0257**

---

**REJET - SOUMISSIONS - INSTALLATION D'UN AUVENT À TOILE RÉTRACTABLE À L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR - CONTRAT NUMÉRO 300-152A.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour l'installation d'un auvent à toile rétractable à l'aréna Martin-Brodeur, contrat numéro 300-152A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1160512023

**CA16 13 0258**

---

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 16 667 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « INTÉGRATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE DES RÉSIDENTS DU SECTEUR RUI VIAU-ROBERT », AFIN DE BONIFIER LA DÉMARCHE RUI VIAU-ROBERT, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017).**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard, afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1161602016

**CA16 13 0259**

---

**DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUIN 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1160512019

#### **CA16 13 0260**

---

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET 2016.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1160512020

#### **CA16 13 0261**

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 31 JUILLET 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1164821007

#### **CA16 13 0262**

---

#### **APPROUVER LES AJOUTS AU CALENDRIER DE LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2016 DE LA DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les ajouts au calendrier de la tenue des événements spéciaux dans le cadre de la programmation 2016 de la Direction des loisirs, de la culture et des communications et d'autoriser à cette fin :

- l'occupation du domaine public;



- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non;
- la consommation de boissons alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson ainsi que l'utilisation de la voie publique;
- la fermeture temporaire de rues dans le cadre de processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1161602006

#### CA16 13 0263

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-347 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPANT EXERÇANT UN USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE HABITATION; B) PERMETTRE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS EN PLASTIQUE RIGIDE, CONÇU POUR L'EXTÉRIEUR, DANS LES ENDROITS AUTORISÉS; C) AJOUTER UN CRITÈRE FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR CERTAINS PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE DES P.I.I.A.; D) AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT DANS LE SECTEUR DE LA COOP.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

40.01 1164871029

#### CA16 13 0264

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-347 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPANT EXERÇANT UN USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE HABITATION; B) PERMETTRE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS EN PLASTIQUE RIGIDE, CONÇU POUR L'EXTÉRIEUR, DANS LES ENDROITS AUTORISÉS; C) AJOUTER UN CRITÈRE FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR CERTAINS PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE DES P.I.I.A.; D) AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT DANS LE SECTEUR DE LA COOP.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

Le 6 septembre 2016



Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 21 septembre 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1164871029

#### CA16 13 0265

---

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-348 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE À L'ENSEMBLE URBAIN D'INTÉRÊT ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU SECTEUR DE LA COOP.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14 -029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

40.02 1165909022

#### CA16 13 0266

---

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-348 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14 -029) RELATIVE À L'ENSEMBLE URBAIN D'INTÉRÊT ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU SECTEUR DE LA COOP.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14 -029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 21 septembre 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1165909022



**CA16 13 0267**

---

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2144-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2144) AFIN D'AJOUTER DES OBLIGATIONS AU TITULAIRE DE PERMIS.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2144 -1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'ajouter des obligations au titulaire de permis.

40.03 1165021002

**CA16 13 0268**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-346 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES STATIONNEMENTS PRIVÉS ET ASSURER LEUR PÉRENNITÉ; B) FACILITER L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE POUR PERSONNE HANDICAPÉE; C) ASSURER UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR MINIMAL ET MAXIMAL SUR LES TERRAINS ACCESSIBLES AU PUBLIC DE FAÇON À FACILITER L'ACCÈS ET AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil moins de deux jours ouvrables avant la séance extraordinaire du 27 juillet 2016 et qu'aucune lecture n'en a été faite lors de l'adoption;

ATTENDU QU'il importe de valider l'adoption de ce règlement afin d'éviter toute contestation;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 4 juillet 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter à nouveau le règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

40.04 1164871017

Le 6 septembre 2016

**CA16 13 0269**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8770, RUE DU NOTAIRE-GIRARD - LOT NUMÉRO 1 333 240 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8770, rue du Notaire-Girard, lot numéro 1 333 240 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre, exigée à la grille des usages et normes de la zone H11-02, soit réduite à 1,86 mètre pour le mur latéral sud-est du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165909018

**CA16 13 0270**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4461-4511, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOTS NUMÉROS 5 853 381 À 5 853 404 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment industriel situé aux 4461-4511, boulevard des Grandes-Prairies, lots numéros 5 853 381 à 5 853 404 du cadastre du Québec, dans la zone I08-09.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 9,10 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone I08-09, soit réduite à 8,99 mètres pour une partie du mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1165909019



**CA16 13 0271**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7475-77, RUE DE CÔME - LOT NUMÉRO 1 124 696 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2016.

ATTENDU QUE la descente couverte menant au sous-sol en cour latérale est conforme à l'article 6.1.2.2.14 du Règlement de zonage 1886.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7475 -77, rue de Côme, lot numéro 1 124 696 du cadastre du Québec, dans la zone H01-15.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-15, soit réduite à 5,71 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1164871021

**CA16 13 0272**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4370-72, RUE JEAN-RIVARD - LOT NUMÉRO 1 001 532 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4370 -72, rue Jean-Rivard, lot numéro 1 001 532 du cadastre du Québec, dans la zone H06-04.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres exigée à la grille des usages et normes de la zone H06-04, soit réduite à 4,12 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164871022

### **CA16 13 0273**

---

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6835-75, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 125 795 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment commercial isolé situé aux 6835-75, rue Jean-Talon, lot numéro 1 125 795 du cadastre du Québec, dans la zone C01-06.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur la rue Jean-Talon, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage 1886, soit réduit à 64 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1164871026

### **CA16 13 0274**

---

#### **ADOPTION D'UNE RÉOLUTION - MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400-4420, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 5 556 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2016;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 27 juillet 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution numéro CA14 13 0185 et visant à autoriser la construction de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville », de trois (3) étages,



implantées en rangée face à la rue Daudet et adjacentes au bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon.

#### SECTION I TERRITOIRES D'APPLICATION

1. La résolution numéro CA14 13 0185 s'applique sur les lots numéros 5 556 179 et 5 556 580 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.
2. La présente résolution s'applique principalement au territoire « B », tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.

#### SECTION II AUTORISATIONS

3. Malgré les conditions numéros 6 et 8 de la résolution numéro CA14 13 0185 et malgré le Règlement de zonage numéro 1886 applicable au territoire « B » visé à l'article 2, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, la construction de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville », de trois (3) étages, implantées en rangée face à la rue Daudet et adjacentes au bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon, tel qu'illustré à l'annexe B.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C04-29 quant aux usages autorisés, à la profondeur du lot et aux marges latérales, de même qu'aux dispositions des articles 5.3.5 d), 5.3.8 a), 6.1, 6.1.2.1 items 4, 22, 24, 25, 27, 27.1, 29, 41 et 47, 6.1.2.2.4, 6.1.2.2.6, 6.1.2.2.7, 6.1.2.2.15, 6.1.7, 6.2.9.1 et 9.34 du Règlement de zonage numéro 1886.

#### SECTION III CONDITIONS

4. La partie du terrain située entre le territoire « B » et le bâtiment situé aux 4460-64, rue de Sillery, laquelle est d'une superficie de 10,09 mètres par 27,43 mètres, doit faire l'objet de verdissement et de plantation d'arbres et d'arbustes.
5. Les thermopompes individuelles de chacune des unités d'habitation prévues sur le territoire « B » doivent être situées sur le toit de chacune de ces unités d'habitation.
6. L'espace compris entre la ligne latérale du lot du territoire « B » et la ligne arrière du lot numéro 5 556 179 doit être fermé à l'aide d'une clôture conforme. Cette clôture peut être munie d'une porte.
7. Une demande de permis de construction visant la construction de deux (2) bâtiments comprenant un total de dix (10) unités d'habitation doit être déposée dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
9. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

---

#### ANNEXE A

Plan de localisation préparé par Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 juin 2016.

**ANNEXE B**

Plan projet d'implantation préparé par Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, en date du 7 juin 2016 et estampillé URBA 13JUN'16 14 :04 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1165909013

**CA16 13 0275**

---

**NOMINATION DE MADAME NATHALIE HÉBERT AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri et Mario Battista

et résolu :

De nommer madame Nathalie Hébert au poste de directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications, à compter du 7 septembre 2016, selon les termes et conditions stipulés aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1160512022

**CA16 13 0276**

---

**NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

Monsieur le conseiller Dominic Perri mentionne qu'il se retire du présent dossier, qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De nommer les quatre (4) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, de la façon suivante :

- madame Patricia R. Lattanzio, vice-présidente, pour une période d'un (1) an, soit du 7 septembre 2016 au 6 septembre 2017;
- madame Luciella Cianci Teolis et messieurs Giuseppe Delle Donne et Michel Leuzzi, pour une période d'un (1) an, soit du 7 septembre 2016 au 6 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1162253003



**CA16 13 0277**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JUILLET 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1160539008

**CA16 13 0278**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 20 h 29, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 6 septembre 2016